

NOTICE D'INSTALLATION

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée en acquérant cet appareil, qui nous le souhaitons, vous apportera une entière satisfaction.

AVANT D'EFFECTUER LA MOINDRE OPERATION D'INSTALLATION, D'ENTRETIEN OU DE DEPOSE, VEUILLEZ LIRE TRES ATTENTIVEMENT CETTE NOTICE. EN CAS DE NON RESPECT DES INDICATIONS PORTEES DANS CETTE NOTICE, LE FABRICANT NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE DES DOMMAGES CORPORELS ET / OU MATERIELS SURVENUS.

1 - PRECAUTIONS GENERALES

► Sécurité

- Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris des enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil.
- Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.
- Ne pas employer l'appareil à un usage différent de celui pour lequel il est conçu.
- S'assurer que l'appareil n'a subi aucun dommage.
- Un moyen de déconnexion doit être prévu dans les canalisations fixes conformément aux règles d'installation.
- Avant toute intervention sur l'appareil, couper l'alimentation électrique.
- Afin d'éviter toute inversion de tirage, les appareils à combustion doivent être installés en respectant rigoureusement leurs règles de mise en oeuvre, notamment en termes d'évacuation des gaz brûlés et d'amenée d'air neuf.
- En cas d'inutilisation, déposer l'appareil.
- Ne pas utiliser l'appareil au delà de 40°C.

2 - CARACTERISTIQUES ET COMPOSANTS

Le FACILIO HV est un caisson conçu pour assurer la ventilation d'un logement individuel de type F2 à F7 équipé d'une cuisine et jusqu'à 4 sanitaires. Le principe en est :

- Extraction dans les pièces techniques (cuisine, SdB, WC, buanderie) via des bouches reliées au caisson par un réseau de gaine.
- Introduction d'air neuf par des entrées d'air dans les pièces principales.
- La commutation entre la petite et la grande vitesse s'opère automatiquement en fonction de l'humidité dans l'habitation grâce à un hygrostat réglable intégré au caisson.
- L'utilisateur garde la possibilité de forcer le passage en grande vitesse à l'aide d'un interrupteur de commande.

► Caractéristiques du motoventilateur

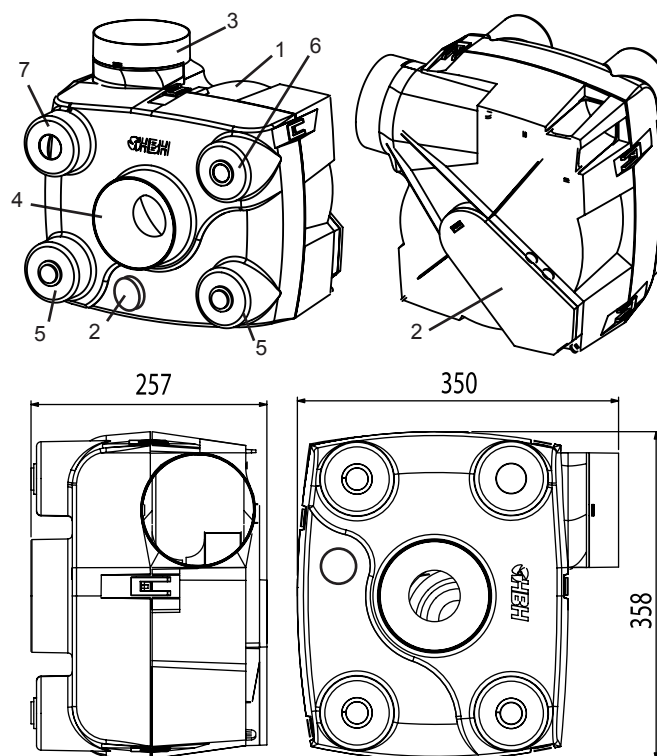
Alimentation monophasée 230 V - 50 Hz

Puissance max : 48 W

Turbine à réaction - Moteur 2 pôles.

► Composants

- Enveloppe (1).
- Boîtier de raccordement électrique (2) avec système de verrouillage.
- Piquage de rejet Ø125 mm (3).
- Piquage d'extraction cuisine Ø125 mm (4).
- 2 piquages d'extraction sanitaire Ø80 mm obturés et sécables pour un réglage à 15 ou 30 m³/h (5).
- 1 piquage d'extraction sanitaire Ø80 mm calibré à 15 m³/h et sécables pour un réglage à 30 m³/h (6).
- 1 piquage d'extraction sanitaire Ø80 mm calibré à 30 m³/h (7).
- Hygrostat réglable de 20 à 80% d'humidité relative (8).



3 - INSTALLATION

► Positionnement du caisson

Installer le caisson :

- A l'abri des intempéries (comble ou local technique).
- Suspendu ou posé (sur un matelas de laine de verre).
- En position la plus centrale par rapport aux bouches.
- Au dessus d'une pièce technique si possible.

► Bouches d'extraction

Positionner les bouches :

- Dans chaque pièce technique.
- Sur mur ou plafond.
- Le plus loin possible de la porte d'accès à la pièce tout en restant à 10 cm au moins de toute paroi voisine.

► Entrées d'air

Installer des entrées d'air autoréglables :

- Certifiées NF.
- Dans chaque pièce principale.
- En menuiserie ou maçonnerie.
- Dont la somme des modules, par pièce principale, doit être égale aux valeurs indiquées ci-dessous :

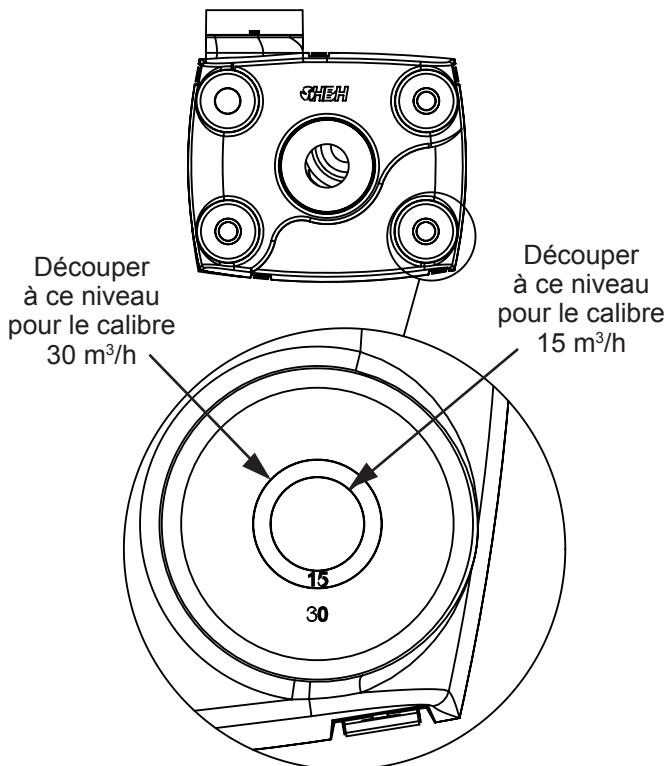
Type de logement	Séjour	Autres pièces principales
F2 - F3	60 m ³ /h	30 m ³ /h
F4 - F5	45 m ³ /h	30 m ³ /h
F6 et plus	45 m ³ /h	22 m ³ /h

► Réglage des piquages sanitaires

Avant de raccorder les conduits, les piquages sanitaires doivent être éventuellement adaptés en fonction de leur destination et comme indiqué ci-dessous :

Logement	SdB	WC unique	WC multiples	Buanderie
F2	15	15	15	15
F3	30	15	15	15
F4 et plus	30	30	15	15

Les piquages inutilisés doivent rester obturés. Pour adapter les piquages sanitaires il suffit de découper la partie sécable à l'aide d'un cutter par exemple.



► Réseau de gaine

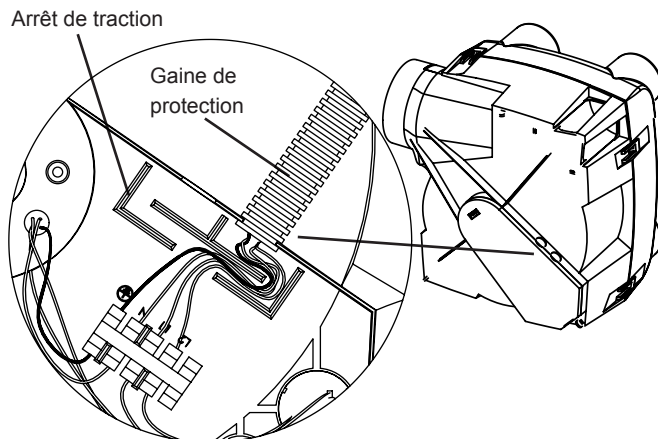
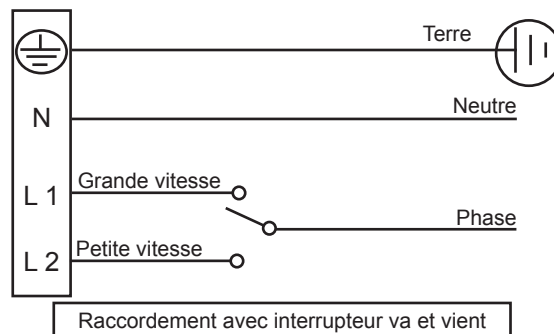
Réaliser le réseau de gaine en respectant les points suivants :

- Raccorder chaque bouche au piquage (éventuellement à régler) qui lui est affecté.
- Raccorder le piquage de rejet à une sortie d'air en toiture ou murale Ø125 mm.
- Un piquage d'extraction ne doit desservir qu'une seule bouche et réciproquement.
- Les gaines doivent correspondre en Ø aux piquages (Ø80 mm et 125 mm).
- Veiller à ce que les conduits suivent des trajets les plus directs possible tout en étant bien tendus, les déviements indispensables ne doivent pas être brusques.
- Éviter les écrasements.
- Veiller à ce que l'étanchéité de tous les raccords soit assurée.

► Raccordement électrique

- Couper l'alimentation électrique en s'assurant qu'elle ne puisse être rétablie accidentellement.
- Déverrouiller le capot du boîtier (tourne-vis plat) puis le faire pivoter (sens horaire) pour le désengager.
- Réaliser le raccordement au moyen d'un câble électrique souple (4 x 1.5 mm²) passant dans une gaine de protection Ø20 mm. Engager la gaine dans le logement prévu et faire cheminer les fils dans le système d'arrêt

de traction (chicanes). Dans le cas où les fils arrivent par 2 gaines (interrupteur et alimentation séparés), le boîtier est doté d'une 2^{ème} entrée ainsi que d'un 2^{ème} système d'arrêt de traction.



4 - CONSEILS

Il faut s'assurer de la libre circulation de l'air dans les locaux, pour cela un détalonnement des portes intérieures de 1 à 2 cm par rapport au sol fini doit être aménagé.

Ce groupe de VMC est équipé d'un hygrostat réglable assurant automatiquement la commutation entre la grande et la petite vitesse en fonction de l'humidité générée dans les pièces habitées. Le niveau de confort idéal en humidité est de l'ordre de 60%. Toute fois, l'utilisateur garde la possibilité de moduler, à son gré, les débits extraits. Concrètement, la VMC comporte 2 vitesses (PV petite vitesse - GV : grande vitesse) qu'il est possible de commander via un commutateur (type interrupteur va et vient obligatoirement). Nous conseillons de moduler les débits de la façon suivante :

- GV : vitesse à mettre en oeuvre dès que sont utilisés les équipements des pièces techniques (cuisson, usage des WC, douche, baignoire ...) afin d'évacuer les odeurs, les fumées, l'humidité. Cette vitesse peut également être utilisée si une pollution sensible dans les pièces principales est ressentie (fumée de tabac par exemple ...).
- PV : vitesse utilisée tout le reste du temps.

Cet appareil est équipé d'une protection thermique à réarmement manuel, elle arrête le ventilateur en cas d'échauffement anormal. Le réarmement s'opère en coupant l'alimentation électrique de l'appareil puis en l'enclenchant de nouveau. Le réarmement ne doit avoir lieu qu'après le contrôle d'un professionnel.

5 - ENTRETIEN

L'entretien doit être assuré au moins 1 fois par an par un professionnel (vérification des raccordements électriques, de l'état général, nettoyage ...).

S'assurer pendant l'entretien que l'alimentation du groupe soit coupée et qu'elle ne puisse être rétablie accidentellement.

6 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La directive relative aux DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) impose de les collecter et les valoriser. Il est de votre responsabilité en tant que détenteur final du produit d'en assurer l'élimination suivant les lois en vigueur. Pour le recyclage de votre appareil, veuillez contacter votre magasin distributeur ou vous adresser auprès de votre commune. Votre geste contribue à préserver l'environnement et la santé humaine en évitant de contaminer le milieu naturel avec des substances dangereuses présentes dans les DEEE.



7 - GARANTIE

- La garantie se limite au seul remplacement des pièces reconnues défectueuses par notre SAV.
- En cas de mauvais fonctionnement, rapporter l'appareil accompagné de sa notice et de son justificatif d'achat au revendeur.
- La garantie ne couvre pas :
 - ⇒ tout dysfonctionnement survenu après un raccordement électrique non conforme à la présente notice,
 - ⇒ l'utilisation anormale de l'appareil,
 - ⇒ les cas où est menée une tentative de réparation hors de notre SAV,
 - ⇒ d'une manière générale, tout dysfonctionnement reconnu comme la conséquence du non respect des consignes de la présente notice.

GARANTIE DE 5 ANS sauf conditions particulières (voir sur l'emballage ou votre distributeur).